





N°: 000738

## DECISION

-\*-\*-\*

### Le Directeur de l'Institut Agronomique Et Vétérinaire Hassan II

*Vu* le Dahir n° 1.58.008 du 04 Chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

*Vu* le Décret Royal n) 513.67 du 09 Moharrem 1388 (08 avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété

*Vu* le décret n° 2.13.554 du 18 Chaabane 1434 (27 juin 2013 ) portant nomination de Monsieur **Said OUAATAR** en qualité de Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

*Vu* le circulaire n° 07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics

*Vu* la décision conjointe en date du 09 décembre 2010, portant organigramme de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II

*Vu* les nécessités de service.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : De lancer un appel à candidatures en interne et externe pour occuper le poste du Chef de la **Division de la Logistique**

**ARTICLE 2** : sont éligibles au poste de Chef de Division de la Logistique, les cadres remplissant les conditions ci-après :

- Avoir un Diplôme d'Ingénieur d'Etat en génie civil, génie rural ou diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 4 ans en qualité de cadre titulaire, ou ayant exercé au moins 5 ans en qualité de contractuel(le) avec une expérience professionnelle dans le domaine du bâtiment, de la conception et de l'ingénierie des projets ;
- Disposant des qualités de rédaction et de communication, et d'un fort relationnel.



**ARTICLE 3** : les compétences requises pour occuper le poste à pourvoir ainsi que les missions attribuées à ce dernier, sont précisées dans les fiches de postes jointes à la présente décision.

**ARTICLE 4** : le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature,
- Un curriculum vitae précisant les compétences du candidat(e), son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Photocopies des diplômes ;
- Une demande revêtue de l'avis favorable de son administration d'origine pour les candidats fonctionnaires;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposée par le candidat (e) pour la gestion du poste concerné en vue de le développer.

**ARTICLE 5** : les dossiers de candidature sont déposés, contre accusé de réception, au bureau d'ordre de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, sis avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane Rabat, au plus tard le **06 avril 2015 avant 16h.**

Le Directeur de l'Institut  
Agronomique et Vétérinaire  
Hassan II  
Signé : Pr. Saïd Ouattar



13 MARS 2015